

Formulaire de réponse à l'appel à labellisation de l'ARS Occitanie des CLSM existants et à venir

1. Identification de la structure porteuse du CLS

- **Structure porteuse du CLS**

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.

- **Territoire**

Le CLSM a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire de la communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.



L'agglomération couvre un territoire de 632 km² et regroupe 44 communes du Nord-Est du Gard pour 76 469 habitants, soit une densité de 121 hab/km².

Le territoire se compose de :

- 55,6 % de zones naturelles
- 38 % de zones agricoles
- 6,4 % de zones urbaines

Les deux villes principales concentrent les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) :

- **Bagnols-sur-Cèze** : 18 599 habitants, dont 4 896 répartis en 4 QPV (Escanaux, Coronelle, Citadelle, Vigan Braquet), avec un taux de pauvreté de **58,2 %**.
- **Pont-Saint-Esprit** : 10 600 habitants, dont 1 287 dans le QPV Centre Ancien, où le taux de pauvreté atteint **42 %**.

Diagnostic et constats relatifs à la santé mentale

Si les taux de recours à un psychiatre et d'hospitalisation sont légèrement supérieurs à la moyenne départementale, le taux de consommation de psychotropes est lui moins élevé. Le taux d'admission en affection longue durée (ALD) est important et l'offre de soins est précaire¹. Le territoire ne compte qu'un seul psychiatre libéral, et les délais d'attente dans les structures de soins et d'accompagnement sont longues. Par ailleurs, la sectorisation du secteur psychiatrique, le cloisonnement entre les structures et la concentration de l'offre dans les grands centres constituent des freins régulièrement confirmés lors des échanges avec les différents partenaires.

¹ [CLS Gard Rhodanien](#) ; Données octobre 2025 du régime général de l'Assurance Maladie (base de données SIAM ERASME)

L'offre de soins

A l'exception des infirmiers, la densité médicale sur le Gard rhodanien est inférieure à la moyenne départementale et régionale.

Le territoire compte 45 médecins généralistes (soit une densité de 60,2 pour 100 000 habitants), 55 spécialistes et 165 infirmiers. La part des praticiens proches de la retraite y est particulièrement élevée, notamment chez les **médecins généralistes, dont 40 % ont 60 ans ou plus**, un chiffre certes inférieur à la moyenne départementale (44 %) mais supérieur à celle de la région (37 %) et de la métropole (34 %). L'agglomération dispose de plusieurs structures sanitaires et sociales, deux hôpitaux (à Bagnols-sur-Cèze et à Pont-Saint-Esprit), quatre maisons de santé pluriprofessionnelles, huit EHPAD et deux SSIAD. Le maillage territorial reste toutefois inégal, accentuant les déséquilibres entre les besoins et l'offre.

Sur le secteur de la santé mentale, le territoire ne compte **qu'un seul psychiatre libéral** (63 au niveau départemental) et **20 psychologues cliniciens** (295 au niveau départemental).

La psychiatrie est organisée en trois secteurs, Alès, Nîmes et Uzès, l'agglomération étant rattachée au centre hospitalier Mas Careiron d'Uzès. Cette configuration induit un éloignement géographique des services hospitaliers de référence. Malgré cette contrainte, le territoire bénéficie d'une offre sanitaire principalement concentrée à Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit : un CMP, un CMPEA, un CMPP avec une antenne à Pont-Saint-Esprit, une unité psychiatrique de soins et de réadaptation, un hôpital de jour et un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel. Des structures de soins en addictologie sont présentes également, à savoir un service d'addictologie à l'hôpital de Bagnols-sur-Cèze, un CSAPA et un CAARUD. Des services d'accompagnement et d'hébergement sont également disponibles : SAVS, SAMSAH, GEM, Foyer d'hébergement.

Les délais de prise en charge sont longs² :

- CAMSP : 25 enfants ; 101 jours pour un premier rendez-vous ; 35 jours entre le 1er rendez-vous et la 1ère intervention ;
- CMPP : 240 enfants, 3 mois d'attente ou plus pour un 1er rendez-vous : 62,7 % 3 mois ou plus entre 1er RV et 1ère intervention : 67,2 %.
- CMP Bagnols-sur-Cèze : un accueil de 1^{ère} ligne par un infirmier a lieu entre 15 jours et un mois, 6 mois pour un RDV avec le médecin.

Les besoins

Le territoire présente un recours aux professionnels de santé mentale supérieur à celui observé au niveau départemental, tandis que la consommation de benzodiazépines y est inférieure à la moyenne départementale.

- Recours à un psychiatre libéral (2025) : 1056 personnes soit 1,7% de la population consommatrice (Gard : 1.6%), avec un nombre moyen de consultations de 5 ,16
- Recours à un psychologue clinicien : 1055 soit 1.68% de la population consommatrice (Gard : 1.59%), avec un nombre moyen de consultations de 5 ,13

² [CREAI ORS Occitanie : Repérage et prise en charge précoce des troubles psychiques des enfants et adolescents dans les CAMSP, CMP et CMPP en Occitanie, Département du Gard \(Juillet 2020\)](#)

- Admissions en ALD pour affection psychiatrique : 148 par an
- Consommation de benzodiazépines : 33,7 % (Gard : 35.2%)
- Suivi ambulatoire en psychiatrie adulte : 22,5 ‰
- Hospitalisation en psychiatrie adulte : 4,4 ‰
- Hospitalisation pour tentative de suicide : 1,2 ‰
- Mortalité par suicide : 10 par an

De ce diagnostic territorial ressortent plusieurs enjeux : une offre de soins limitée, un accès aux soins difficile, des besoins en santé mentale importants et une coordination des acteurs à renforcer.

2. Contexte territorial

- **Période de signature du CLS**

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Gard rhodanien 2015-2018 a été signé le 8 juillet 2015 et prolongé par 2 avenants.

Le CLS du Gard rhodanien 2019-2022 a été signé le 18 décembre 2019. A compter du 1^{er} janvier 2023, il a été prorogé jusqu'à la date de signature du prochain CLS.

Le CLS du Gard rhodanien 2025-2028 a été signé le 20 juin 2025 pour une durée de 3 ans.

- **Contexte**

Le CLS 2025-2028 se structure autour de **quatre axes stratégiques**.

- Axe stratégique n°1 : Faciliter l'accès aux soins pour tous
- Axe stratégique n°2 : Rendre chaque habitant acteur de sa santé
- Axe stratégique n°3 : Offrir un environnement plus sain à nos administrés
- Axe stratégique n°4 : Promouvoir une vision globale de la santé mentale

Ces orientations ont été définies à partir d'un travail collectif impliquant les acteurs locaux et s'appuient sur les recommandations des groupes de travail réunis en novembre 2024. Elles traduisent une volonté d'agir de manière concrète et adaptée aux spécificités du territoire, en prenant en compte l'ensemble des déterminants de santé.

Au-delà de ces axes thématiques, le CLS place la **participation citoyenne** au cœur de son approche. L'implication des habitants, des associations et des acteurs locaux est essentielle pour garantir la pertinence des actions mises en œuvre. À travers des outils de consultation, des comités citoyens et un travail de sensibilisation, le CLS favorisera une dynamique participative permettant aux citoyens de contribuer activement à l'amélioration de la santé sur leur territoire.

Chacun des quatre axes stratégiques du CLS se décline en **objectifs opérationnels** précis, traduits en **actions concrètes** portées par des acteurs identifiés.

La concertation entre acteurs de la santé mentale sur le territoire du Gard rhodanien s'inscrit dans une dynamique ancienne. Plusieurs associations se réunissent régulièrement au sein d'un groupe de travail afin de faciliter la continuité des parcours entre structures, renforcer la connaissance mutuelle des professionnels et des dispositifs, partager des pratiques autour de situations complexes et développer des actions partenariales, notamment dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM).

En 2023, ce groupe a été ouvert à de nouveaux partenaires pour mieux identifier les besoins du territoire. Les échanges ont mis en avant une augmentation des besoins mais des ressources limitées, notamment dans le secteur de la psychiatrie.

Par ailleurs, le contrat local de santé 2025-2028 du Gard rhodanien a érigé la santé mentale en axe stratégique et ambitieuse de :

- Placer la **sensibilisation aux enjeux de santé mentale** au cœur de ses priorités. La mobilisation autour des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) constituera une opportunité pour engager un dialogue avec la population et lutter contre les idées reçues. Par ailleurs, l'offre de formation sur les troubles psychiques et les addictions sera renforcée pour les professionnels de santé et les acteurs de terrain. La coordinatrice du CLS a proposé des formations PSSM à destination des agents et des acteurs associatifs, coordonné l'organisation des SISM 2025.
- **L'accès à des dispositifs de prise en charge adaptés** représente également un défi majeur. Afin de mieux accompagner les publics vulnérables, le CLS encouragera le développement des lieux d'écoute et de soutien psychologique. Une attention particulière sera portée aux personnes en situation de précarité, qui rencontrent davantage de difficultés pour accéder aux soins spécialisés. Dans le cadre de la mesure 9 des Assises de la Santé Mentale, le SIAO a déployé depuis le 1^{er} février 2025 une psychologue à temps plein pour l'accompagnement des publics en situation de précarité.
- Enfin, pour **structurer durablement le réseau des acteurs**, le CLS favorisera la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Ce dispositif permettra de fédérer les acteurs concernés et d'impulser une dynamique de coopération entre les structures de soins psychiatriques et les dispositifs médico-sociaux.

Dans cette perspective, un groupe de travail a été organisé le 21 novembre 2025 avec les partenaires locaux impliqués dans le secteur de la santé mentale, afin de définir les freins, les leviers et les actions prioritaires à mettre en œuvre.

A l'issue de cette rencontre, plusieurs thématiques ont été identifiées : renforcer l'offre de soins, faciliter l'accès aux soins, aller-vers la population, sensibiliser et former à la santé mentale et coordonner le réseau des acteurs.

La mise en place prochaine d'un CLSM a appuyé la dynamique avec de nombreux acteurs souhaitant s'impliquer.

3. Gouvernance pressentie

Un Comité de pilotage (COPIL) :

- Rôle : lieu d'échange, d'information et de concertation. Il oriente les priorités et valide les axes de travail ;
- Membres : signataires du CLS (Agglomération, ARS, CPAM, MSA), représentants de la psychiatrie publique et des usagers.
- Fréquence : 1 fois par an, adossé au COPIL du CLS dans le cadre de l'axe stratégique 4

Un Comité technique (COTECH) :

- Rôle : identifie les objectifs prioritaires, définit le programme de travail, les partenariats et les modalités d'évaluation, assure le suivi et rend compte au COPIIL ;
- Membres : techniciens de l'ARS, CPAM, Agglomération, coordinatrice PTSM et référents d'actions.
- Fréquence : 1 fois par an
-

Des groupes de travail thématiques :

- Rôle : élaborent et suivent les actions sur le territoire
- Membres : composition variable selon thématique (professionnels, usagers, aidants, citoyens).
- Les groupes de travail existants sont maintenus :
 - o Groupe d'échanges professionnels – GUSM
 - o Groupe SISM
- De nouveaux groupes de travail pourront être mobilisés pour mettre en œuvre les objectifs du CLSM, sous réserve de l'accord du COPIIL :
 - o Groupe santé mentale et jeunesse
 - o Groupe santé mentale et inclusion
 - o Groupe promotion et prévention en santé mentale
 - o Groupe santé mentale et accès aux soins
- Fréquence : trimestriel, au besoin des professionnels

Une coordination (sous la responsabilité de la coordinatrice du CLS) :

- Rôle : prépare les instances, mobilise les partenaires et assure les liens avec les dispositifs territoriaux (CTG, ASV, DAC, CPTS, PTSM...).

4. Présentation du projet local en santé mentale porté par le CLSM

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Année de mise en œuvre à partir du dépôt du projet
1. Initier et poursuivre l'observation locale ; structurer et coordonner le réseau	1.1 Formaliser le réseau via le CLSM et coordonner les acteurs 1.1.a. Identifier les acteurs 1.1.b. Constituer et animer le CLSM 1.1.c. Etablir les groupes de travail thématiques 1.1.d. Favoriser la connaissance entre acteurs - Pérenniser le groupe d'échanges professionnels (GUSM). (Format : présentation d'un acteur du territoire et échanges sur une solution pratique pour créer une carte mentale ; rencontre 1 fois par trimestre) 1.2 Cartographier les ressources 1.2.a. Réaliser et actualiser le diagnostic des besoins et ressources 1.2.b. Créer un annuaire dynamique des ressources	2026 et actualisation annuelle
2. Développer les actions de promotion et de prévention en santé mentale	2.1 Soutenir la promotion en santé mentale 2.1.a. Promouvoir les formations sur les CPS à destination des acteurs de la petite enfance et de la jeunesse - Former les agents territoriaux des crèches et ALSH - Promouvoir les CPS auprès des associations travaillant avec le public - Recenser et évaluer les actions	2026-2028

	<i>déployées sur le territoire</i> 2.1.b. Relayer et déployer des actions de sensibilisation et de prévention thématiques à destination de publics spécifiques en mobilisant différents partenaires et les pairs - Développer des actions de prévention dans les établissements scolaires, en centres de loisirs. Ex : forum santé, forum solidarité, sensibilisation sur le protoxyde d'azote... 2.2 Proposer des formations en santé mentale pour les professionnels en direction du public 2.2.a. Déployer des formations PSSM sur le territoire 2.2.b. Faciliter l'accès à la formation - Relayer les offres - Définir un plan de formation - Mutualiser les offres 2.3 Améliorer l'accessibilité de la Réduction Des Risques en addictologie aux publics éloignés du système de santé 2.3.a. Participer au COPIL addictologie et soutenir la logistique 2.3.b. Faciliter la mise en place de distribox sur le territoire de l'agglomération	
3. Faciliter et améliorer l'accès aux soins sur le territoire	3.1 Faciliter l'accès aux professionnels de santé mentale dans un délai acceptable pour éviter un recours aux urgences	Démarrage 2026 et déploiement 2027-2028

	3.1.a. S'appuyer sur les dispositifs existants pour une prise en charge - Collaborer avec le DAC30 (ex : groupe de travail sur les situations complexes), la maison des adolescents, les dispositifs du Mas Careiron pour les jeunes, le CMP, les CPTS, la communauté 360... 3.1.b. Appuyer le déploiement des dispositifs sur le Gard rhodanien - Déployer une antenne MDA : Mise à disposition par l'agglomération d'un local identifié, accessible et attractif pour les adolescents et leurs familles, proches des QPV et des établissements scolaires, pour améliorer la prévention et faciliter l'accompagnement des situations complexes. (ex : ateliers collectifs, permanences d'écoute, actions de prévention, soutien à la parentalité, de médiation scolaire) 3.1.c. Recenser les professionnels libéraux pouvant apporter une aide 3.2 Permettre l'accès aux soins spécialisé et la prise en charge adaptée des personnes en situation de précarité 3.2.a. Développer l'aller-vers - Développer les solutions de mobilités (équipes mobiles, bus agglo) - Soutenir et développer le GEM itinérant 3.2.b. Développement des lieux d'écoute et de soutien	
--	--	--

	psychologiques 3.3 Construire des parcours lisibles 3.3.a. Rendre lisibles et visibles les ressources présentes sur le territoire pour favoriser le recours aux dispositifs pour les personnes présentant des troubles psychiques, les proches et les professionnels - Créer un guide d'accès aux soins de santé mentale recensant les ressources et modalités d'accès - Elaborer des parcours types - Communiquer sur les ressources numériques d'aide (3114, santé mentale info services, Soliguide, Nightline...) 3.3.b. Favoriser / repérer / promouvoir une filière de soins somatiques courants et un parcours santé de manière plus large sur le territoire, adaptés à la prise en charge des personnes présentant des troubles ou un handicap psychique - S'appuyer sur les dispositifs et acteurs existants (Dispositif MonPsy, Mesure 9 dans les structures d'hébergement, mettre en avant la médiation en santé, la PASS ...) - Renforcer le lien hôpital>ville pour les sorties	
4. Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la citoyenneté	4.1 Favoriser l'engagement local pour l'accueil d'enfants et adolescents en situation de handicap à l'école et sur les temps périscolaires et de loisirs et culture 4.1.a. Faciliter l'inclusion des enfants et adolescents en situation	Démarrage 2026, 2027-2028

	de handicap dans les services communautaires (EAJE, ALSH, Conservatoire) - <i>Intégrer les besoins des familles, des enfants et des jeunes concernés</i> - <i>Adapter l'accueil en fonction des possibilités (ex : modulation du temps, tarification, accompagnement des équipes, accompagnement des parents...)</i> - <i>Former les professionnels et identifier des référents inclusion</i> - <i>Favoriser les temps d'échanges avec l'équipe pédagogique</i> - <i>Développer les partenariats avec d'autres acteurs (ex : partage d'expérience, soutien au diagnostic, appui à la scolarité)</i> 4.1.b. Faciliter l'accueil des enfants de parents en situation de handicap - <i>Accueil adapté, ajustement de l'accompagnement</i> 4.2 Promouvoir l'accès à la citoyenneté des personnes souffrant de troubles psychiques 4.2.a. Organiser des groupes de soutien/parole en incluant les pairs 4.2.b. Proposer des retours d'expérience des personnes concernées 4.2.c. Faciliter l'accès aux formations de pair-aidance (via SAVS/SAMSAH) 4.3 Accompagner et soutenir les	
--	---	--

	proches aidants 4.3.a. Promouvoir l'Espace Ressources Aidant 4.3.b. Soutenir la journée des aidants 4.3.c. Accompagner les parents des enfants présentant des troubles psychiques en proposant un accueil dans les structures publiques / dispositifs de répit 4.4 Faciliter les démarches administratives coordonnées pour faciliter le parcours de santé 4.4.a. Faciliter et simplifier les démarches en accompagnant les personnes - Elargir le taux de présence de l'antenne MDPH - Simplifier les démarches via un partenariat renforcé avec les Maisons France Services. 4.4.b. Communiquer et orienter vers les dispositifs existants 4.5 Faciliter l'accès et le maintien dans le logement 4.5.a. Identifier les enjeux liés au logement des personnes touchées (<i>accessibilité, localisation, victimes de violences intra-familiales</i>) 4.5.b. Recenser les logements accessibles et mettre les acteurs en relation (<i>ex : service habitat logement, département, communes, RESAVI</i>)	
5. Contribuer à la déstigmatisation des troubles psychiques	5.1 Informer la population générale sur les troubles en santé mentale notamment lors des SISM 5.1.a. Organiser annuellement les SISM en partenariat avec le	Campagnes annuelles 2026-2028

	collectif dédié	
	5.1.b. Relayer les campagnes nationales et locales sur la santé mentale	

Le CLSM sera évalué en fonction d'indicateurs généraux :

- Le nombre de rencontres organisées
- Le nombre de partenaires engagés
- Le nombre de partenaires ayant participé à au moins une action
- Le nombre de personnes ayant participé à un évènement
- Le nombre d'actions ou évènements organisés
- La satisfaction des participants
- Les points forts et pistes d'amélioration

Chaque action donnera lieu à l'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation spécifique, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

L'évaluation se fera annuellement en lien avec l'évaluation du CLS.

5. Partenariats

Le CLSM s'appuie sur un réseau de partenaires pour mettre en œuvre ses objectifs et beaucoup participent aux groupes de travail, proposent ou collaborent à différentes actions tels que l'UNAFAM, l'UNAPEI, le SAMSAH, la Communauté 360, La Croix Rouge, l'Association Riposte... Le CLSM travaille à la formalisation de l'engagement partenarial et continuera de nouer des partenariats et d'inclure d'autres acteurs.

Les partenaires mentionnés dans le tableau ci-dessous ont formalisé leur engagement au CLSM du Gard rhodanien par la signature d'une lettre d'engagement.

Typologie des structures	Nom des structures présentes sur le territoire co-signataires du projet CLSM * co-signature de la réponse à l'appel à labellisation OU * lettre d'engagement OU * convention
Institutions	ARS, CPAM, MSA
Hôpital Psychiatrique, Association d'usagers	CH Uzès, Mas Careiron GEM Cèzème
Association d'aidants et de familles	
Structures médico-sociales	UPSR, CPTS Vallis Bona, SAVS Lou Ventabren
Structures sociales Représentants du public	Maisons des adolescents du Gard CODEV
* <i>adhésion des ressources sur le territoire de représentants d'usagers, psychiatrie, du secteur médico-social et social du territoire si elles existent sur le territoire.</i>	

6. Articulation avec les dynamiques territoriales

Modalités de partenariats avec les différents dispositifs territoriaux de santé (PTSM, CTG, ASV...) et les exercices coordonnés (DAC, CPTS) présentes sur le territoire

Les acteurs sont invités à participer activement aux différents groupes de travail et sont informés des actions sur le territoire.

Le PTSM est inclus dans l'ensemble des démarches du CLSM. La coordinatrice est invitée aux différents groupes de travail, elle est informée des démarches locales et de leur évaluation. Le CLSM participe aux instances proposées par le PTSM en lien avec ses objectifs.

La coordinatrice CTG prend son poste en janvier 2026. Une rencontre est prévue pour définir les modalités de partenariat afin de renforcer la cohérence entre les politiques sociales, éducatives et sanitaires, en mutualisant les ressources et en favorisant l'accès aux droits pour les publics vulnérables. L'ASV est assuré par la coordinatrice CLS qui inclut le CLSM et les partenaires aux actions de prévention et de promotion de la santé dans les QPV.

Le partenariat avec les différents types d'exercices coordonnés est déjà enclenché. Le CLSM est en relation régulière avec la CPTS Vallis Bona au sujet des actions en santé mentale auprès des acteurs locaux (ex : collège). La collaboration avec le DAC30 s'amorce. Une rencontre a eu lieu en janvier pour échanger sur les besoins et modalités de partenariat.

Modalités de partenariat avec les autres partenaires qui seront engagés dans la dynamique CLSM (acteurs institutionnels ou associatifs)

Le CLSM s'appuie sur une coopération active avec les associations, les acteurs de santé et les structures médico-sociales pour organiser des sessions d'information, des forums santé et solidarité, les SISM et des groupes de travail thématiques favorisant la coordination et la mutualisation des ressources. L'ensemble des acteurs sera invité à partager les idées dans le cadre des instances de gouvernance.

.....

7. Présentation des moyens humains au service du CLSM

- **Identification du coordonnateur CLSM (ou du coordinateur CLS si le coordinateur CLS est le coordinateur CLSM) :**
 - Nom : Angard
 - Prénom : Aurélie
 - Fonction : Chargée de mission santé, coordination CLSM
 - Adresse mail : a.angard@gardrhodanien.fr
 - Numéro de téléphone : 0602053627
- **Moyens humains complémentaires :**
 - OUI
 - NON

Si oui indiquez la nature des besoins : logistique, communication, secrétariat, temps de coordination complémentaire, autres...

- Pour les structures qui souhaitent un financement pour un temps de travail au service du CLSM (logistique, coordination, secrétariat, communication...) :
➡ Remplir ce présent formulaire + annexer le budget prévisionnel de la coordination CLSM.
- Pour les structures qui souhaitent un financement pour les actions (qui ne sont pas déjà financées ou finançables par les directions métiers de l'ARS) :
➡ Remplir ce présent formulaire + annexer un dossier CERFA (présentation de l'action avec budget prévisionnel de l'action)

8. Pièces à joindre

- Réponse à l'appel à labellisation complété
- Cosignatures du projet de labellisation OU lettres d'engagements/convention des partenaires

9. Signatures de la réponse à l'appel à labellisation CLSM de l'ARS Occitanie

- **Signature de la structure porteuse CLS**

Monsieur le Président de la
Communauté d'agglomération du
Gard Rhodanien

- **Signature des partenaires du projet** : hôpital psychiatrique, association d'usagers, association de représentants des familles, associations médico-sociales et sociales structurantes sur le territoire. Pour les CLSM existants, un représentant du CLSM peut signer pour le collectif (liste des membres à annexer en pièce jointe)

